



*Mairie de Fressines*

## **MAIRIE DE FRESSINES**

### **PROCES VERBAL** **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 09 JUIN 2020**

Le neuf juin deux milles vingt à 20h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Fressines, sous la présidence de M. FOUCHE Patrice, maire suite à sa convocation en date du 04 juin 2020.

Présents : MMES LEDOUX Nadine, GIRAUD Marie-Claude, BALOTHE Paulette, BRILLAUD Chantal, GONORD Audrey, BILLON Nathalie, MISBERT Christelle, RIEUX Nicole, BOUGEOIS Chantal, MM FOUCHE Patrice, ROUSSEAUX Patrick, DECOU Christophe, DUPEU Laurent, POIGNAND Cyrille, RULLIER David, DURAND Sébastien, HOARAU Jean-Bernard, GIRAUD Arnaud, CHENU Victor.

#### **1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame BILLON Nathalie est désignée secrétaire de séance.

#### **2 – APPROBATION DU DERNIER PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

Les élus n'ayant aucune autre remarque à formuler, approuvent le procès-verbal du conseil municipal du 24 mai 2020.

#### **3 - MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU DE FRESSINES**

Monsieur le maire présente aux élus la procédure de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme (P.L.U.) de la commune de Fressines et précise qu'il s'agit d'une révision succincte.

Les modifications n° 1 du PLU portent sur :

- \* La modification de l'article AUh 6 du règlement du PLU,
- \* La suppression des emplacements réservés n°2, 4, 5 et 6.

Monsieur le maire indique que Fressines est sur un PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) qui est géré par Mellois en Poitou. Il y aura un jour une révision plus complète mais que cela se fera plus tard.

Concernant l'article AUh 6, monsieur le maire précise que concernant l'implantation par rapport aux voies emprises publiques est soit à 5 m soit en limite de propriété et que dans la zone Uh c'est déjà le cas. L'article AUh 6 s'aligne à l'article Uh 6, il s'agit d'une harmonisation.

Concernant la suppression des emplacements réservés, monsieur le maire explique le principe de l'emplacement réservé. La commune peut réserver des zones pour des constructions éventuelles et qu'elle est prioritaire si cela se vend. Il est proposé d'en supprimer 4 car la commune en est déjà propriétaire (extension du parking cimetière, accueil projet SIVOM, parking école, extension cimetière)

Monsieur GIRAUD demande si le fait que ce soit un emplacement réservé, la commune est dans l'obligation d'acheter.

Monsieur le maire indique que oui s'il n'y a pas d'autre acheteur et que si la commune décide d'acquérir le bien, le vendeur n'a pas le choix.

Monsieur HOARAU demande si l'information doit être donnée au service urbanisme Mellois en Poitou.

Monsieur le maire indique que oui.

Monsieur HOARAU demande s'il faut l'accord des autres communes faisant parties du PLUi.

Monsieur le maire précise que non mais que la construction du PLUi se fait avec l'accord de l'ensemble des communes de la communauté de communes.

Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, valide la modification simplifiée n°1 du PLU de Fressines.

#### **4 - CONVENTION OCCUPATION PRECAIRE SALLE COMMUNALE**

Monsieur le maire explique que monsieur MIGAUD de la société MJA Services occupe une salle communale pour son commerce, à titre gratuit et que la convention l'autorisant à l'occuper arrive à échéance au 30 juin prochain.

La convention initiale avait été signée pour une durée de 6 mois renouvelable avec prise en charge de l'électricité et du chauffage par la commune.

Vu le contexte actuel avec le Covid 19 et considérant que le compte définitif se fait sur une année, il est proposé un renouvellement de la convention pour 3 mois soit du 01/07/2020 au 30/09/2020

Monsieur DURAND demande quel sera le montant du loyer à l'échéance de la convention.

Monsieur le maire précise que ce point sera vu en commission.

Monsieur DUPEU indique que ce commerce ne pourra pas rester dans ce local.

Monsieur le maire dit qu'il s'est entretenu avec le locataire et que pour le moment le commerce est viable.

Monsieur DURAND propose de renouveler la convention même pour 6 mois mais de faire payer les charges au locataire.

Madame BRILLAUD propose d'en rediscuter lorsqu'il y aura un bilan sur une année.

Monsieur le maire indique qu'une commission pourra travailler sur ce point et ajoute que le principe de gratuité n'est jamais bon.

Madame BRILLAUD poursuit en disant que le commerce ne peut pas rester dans un bâtiment communal destiné aux associations.

La question est posée de savoir s'il y a un projet d'implantation.

Monsieur le maire précise que la commune sera en capacité de lui proposer quelque chose.

Monsieur DURAND intervient pour préciser que si c'est un nouveau chantier avec l'implantation de commerce cela peut être long.

Monsieur le maire est d'accord avec monsieur DURAND pour dire que cela peut être long mais qu'il est essentiel de garder ce commerce sur la commune. Il ajoute que si cela n'est pas viable il faudra envisager autre chose.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler la convention d'occupation du local de la mairie avec la société MJA Services pour une durée de 3 mois et charge monsieur le maire de la signer.

Monsieur ROUSSEAU se pose la question concernant le remplacement du docteur BOYERE.

Monsieur le maire indique que c'est encore plus compliqué et que des recherches avaient déjà été faites sous l'ancienne mandature mais qu'elles n'avaient pas abouties.

Madame GIRAUD pose la question s'il a été envisagé un médecin salarié.

Monsieur le maire explique qu'il y a eu des échanges avec la commune de Vouillé mais que cela n'a pas été concluant pour Fressines et qu'il y a une échéance de 3 ou 4 ans avant que le docteur BOYERE n'arrête complètement son activité.

#### **5 - AUTORISATION DE SIGNATURE DES RECOMMANDES AVEC LA POSTE**

Monsieur le maire indique que la Poste demande que soient désignées par délibération les personnes autorisées à signer les courriers recommandés.

Il est proposé que soient désignées les personnes suivantes :

- le maire : Patrice FOUCHE
- la 1<sup>ère</sup> adjointe : Nadine LEDOUX
- les secrétaires de mairie : Nathalie GIRARD, Virginie SANTOS, Laurence TOIZAT.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, accepte que les personnes désignées ci-dessus signent les courriers recommandés.

## **6 - DESIGNATION DELEGUES, INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE 79 SUITE** **RENOUVELLEMENT CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le maire explique que l'agence a pour objet d'apporter à ses membres une assistance d'ordre technique, juridique et financier. La commune paye une cotisation annuelle de 400 € pour son adhésion.

La gouvernance est assurée par l'assemblée générale et le conseil d'administration.

Par délibération du 16/01/2018, le conseil municipal de Fressines a décidé d'approuver les statuts de l'Agence technique départementale des Deux-Sèvres et d'adhérer à l'agence.

Suite aux élections municipales du 15/03/2020, il convient de nommer de nouveaux délégués pour siéger à l'assemblée générale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, nomme :

- M. DECOU Christophe, 4<sup>ème</sup> adjoint au maire, en qualité de titulaire,
- M. HOARAU Jean-Bernard, conseiller municipal, en qualité de suppléant.

Monsieur DECOU précise que la commune fera appel à l'agence pour les aménagements des bâtiments communaux.

## **7 - RENOUVELLEMENT CDD AGENT POLYVALENT**

Monsieur le maire rappelle la décision du conseil municipal en date du 27 août 2019, créant le poste d'adjoint technique territorial d'une durée hebdomadaire de 35h00.

Par délibération du 19 novembre 2020, le conseil municipal retenait la candidature de monsieur GIRAUDET David sur un Contrat à Durée Déterminée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une période de 6 mois renouvelable en vue d'une stagiairisation.

Monsieur le maire propose de renouveler le CDD pour 6 mois suite aux 2 mois de confinement liés au COVID 19 et le changement d'équipe municipale. Il précise que finalement l'équipe municipale le connaît peu et que s'il n'y avait pas eu ces événements il lui aurait été proposé un contrat pérenne.

Monsieur DECOU précise que les entretiens individuels avec les agents techniques ont commencé et que monsieur GIRAUDET est apprécié et volontaire.

Madame LEDOUX ajoute que monsieur GIRAUDET est affecté à la surveillance de l'école et qu'il est apprécié par les enfants et par l'équipe, qu'il a des idées et qu'il est force de proposition.

Monsieur le maire propose de renouveler le CDD pour une durée de 6 mois à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020 avant stagiairisation.

Monsieur DECOU ajoute que monsieur SAVARIAU est en arrêt de travail qui risque d'être long et monsieur CHOLET est à 80 %, il est donc nécessaire de renouveler le contrat de monsieur GIRAUDET.

Monsieur DUPEU précise que lors de l'entretien de recrutement il a indiqué ses compétences en urbanisme et qu'il a travaillé chez un architecte.

Monsieur le maire explique que monsieur GIRAUDET savait dès le début qu'il aurait 2 CDD de 6 mois avant stagiairisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de renouveler pour 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 le CDD de M. GIRAUDET David.

## **8 – PRESENTATION DU PROGRAMME D'EFFACEMENT DU RESEAU HTA**

Monsieur le maire précise que c'est un dossier très lourd et que le conseil municipal avait été informé lors de la dernière mandature. Il indique que l'effacement des réseaux concerne toutes les lignes hautes tension qui alimentent les transformateurs et qu'il y aura 5 tranches de travaux.

Monsieur le maire passe la parole à monsieur DECOU.

Monsieur DECOU précise en quoi vont consister les 5 tranches de travaux

- la tranche 1 : elle concerne la rue du Lison, un enrobé monocouche sera remis donc la rue sera presque neuve,

- la tranche 2 : de la rue de la Billaudière à la route de Vaumoreau , les travaux seront finis la semaine prochaine, monsieur DECOU précise que la commune devra les surveiller. Il ajoute qu'il a demandé des réunions de chantier hebdomadaires pour s'assurer que les travaux soient faits correctement.

- la tranche 3 concerne la route de Vaumoreau sera en alterné avec une déviation mise en place par Engie et la Soregie. Le problème étant que certains connaissent les chemins calcaires qui sont des raccourcis et qui devront ensuite être réparés.

- la tranche 4 : en direction de Montaillon, rue des Moulins à Vent, les travaux auront lieu à la trancheuse donc pas de problème dans l'avancée des travaux,

- la tranche 5 : du local technique communal en direction du GAEC Proust se fera aussi à la trancheuse.

Les tranches 1,2 et 3 seront terminées pour le 20 juillet selon Engie.

Monsieur le maire précise qu'il faudra communiquer auprès de la population, il faudra donc ajouter un intercalaire dans le Fressines info. Monsieur le maire ajoute que ces travaux sont imposés et que ce n'est pas un choix de la commune. Il poursuit en indiquant que ces travaux ne coûtent rien à la commune mais qu'il faudra être vigilant car les routes risquent d'être abîmées.

Madame GONORD s'interroge sur le temps de la déviation.

Monsieur le maire et monsieur DECOU répondent en disant que nous ne connaissons que le temps des travaux pour les 3 premières tranches.

Les différents services ont été prévenus ; le ramassage des ordures ménagères se fait avant 8h00 donc la déviation ne pose pas de problème, pour l'agriculteur il y a toujours un arrangement possible, le transport scolaire se fait à 07h00 ainsi que celui du lycée, il n'y a que pour le collège qu'il va falloir voir car il se fait à 8h00.

Monsieur RULLIER intervient pour savoir si les travaux rue du Lison sont terminés et si le mur en pierre est réparé.

Monsieur le maire et monsieur DECOU affirme que c'est terminé.

Monsieur DUPEU s'interroge sur les garanties pour les finitions.

Il lui est répondu qu'il y a bien une garantie comme avec toutes les entreprises.

## **9 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

### **Commission CCAS**

Mme BALOTHE indique avoir recruté les membres extérieurs :

- Monsieur CHAIGNEAU qui faisait déjà partie du CCAS sous l'ancienne mandature,
- Madame DECOU Corinne qui faisait déjà partie du CCAS sous l'ancienne mandature
- Madame PIOT Marylène
- Madame SAVARIAU Dany

Il manque un membre, des personnes vont être contactées.

Madame BALOTHE fait lecture du courrier de Madame Patricia CHARTIER, adjointe sous l'ancienne mandature, qui émet le souhait que les engagements pris lors du repas des aînés en janvier 2020 soient respectés.

Le pique-nique devait avoir lieu avant la fin de la dernière mandature mais le covid 19 a empêché cette sortie.

Monsieur le maire indique qu'il lui paraît important de poursuivre ce qui a été fait lors du repas des aînés par l'ancienne municipalité. Il propose que madame BALOTHE organise cette sortie en invitant madame CHARTIER.

### **Commission sécurité/environnement**

Monsieur ROUSSEAUX indique que la commission ne s'est pas encore réunie mais qu'un travail a été fait sur plusieurs points.

Les conditions d'accueil à la mairie ont été revues avec masque, gel hydroalcoolique et pas plus de 2 personnes dans le hall.

Monsieur ROUSSEAUX précise que le bar souhaitait organiser une soirée moules/frites en terrasse mais que le projet a été abandonné car il ne devait pas y avoir plus de 10 personnes.

Monsieur ROUSSEAUX aborde ensuite le sujet de l'utilisation de la salle des fêtes par les associations et précise que pour le moment et jusqu'au 22 juin le décret autorise l'utilisation si :

- Port du masque,
- Les personnes sont assises,
- Le nombre de personnes est fonction de la surface 207 m<sup>2</sup> nombre inférieur à 80 personnes, 46 m<sup>2</sup> inférieur à 15 personnes.

Monsieur le maire dit que les associations font des demandes pour faire des réunions et qu'il est plutôt favorable à l'ouverture des salles communales avec 80 personnes maximum pour la salle des fêtes (personnes assises + masques), 15 personnes pour les petites salles, 15 personnes pour la salle des associations et 10 personnes pour l'ACCA.

Il ajoute que le ping-pong a demandé à reprendre son activité et qu'il est favorable si 10 personnes maximum. Il précise que se pose la question même la question du ménage et de la désinfection entre les séances, avec des agents mobilisés à plein temps au niveau de l'école.

Monsieur RULLIER pose alors la question pour le stade de foot.

Monsieur le maire lui répond qu'il faut attendre l'autorisation ou demander à ce que chacun fasse le ménage. Les membres du conseil proposent plutôt d'attendre les nouvelles consignes du 22 juin.

Il est évoqué la destruction des nids de frelons en précisant qu'il y a une convention avec les chasseurs.  
Le reste à charge pour le particulier faisant la demande d'intervention est de 20 €.  
Il est précisé qu'il y a 15 à 20 interventions par an.  
Il est proposé de renouveler la convention et de mettre ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

### **Commission école**

Madame LEDOUX indique que l'organisation n'est pas simple avec des consignes qui changent tout le temps.

Si la classe fait 40 m<sup>2</sup> avec les 4 m<sup>2</sup> par élèves il n'est pas possible d'accueillir 15 enfants. La garderie ne peut toujours pas être mise en place.

Dans la cantine il y a 76 places avec 10 enfants qui déjeunent chez eux, il y a au final 90 enfant accueillis.  
Monsieur RULLIER intervient en disant que tous les parents ne semblent pas être au courant que tous les niveaux sont accueillis.

Monsieur le maire et madame LEDOUX lui répondent que c'est de l'ordre de la gestion de la directrice.

Il y a eu 4 réunions depuis le début du déconfinement.

Monsieur le maire remercie les agents de l'école et les enseignants pour leur investissement.

Madame LEDOUX poursuit en disant que le protocole est une catastrophe au niveau écologique.  
Elle précise que la garderie sera remise en place dès que possible et qu'elle attend le 22 juin avec impatience.

Monsieur le maire indique qu'il n'est pas possible d'accueillir plus d'enfant avec le protocole actuel.

Monsieur DURAND intervient en disant que c'est très contraignant pour les parents.

Madame LEDOUX indique avoir trouvé les enseignants très épuisés.

Monsieur le maire trouve que les parents ont été très conciliants et compréhensifs durant toute cette période.

Madame LEDOUX propose de programmer une réunion de la commission le 15 juin à 20h.

### **Commission information/communication**

Madame GIRAUD informe que lors de la réunion de la commission il a été question du panneau d'affichage.  
La question se pose d'ouvrir la possibilité aux artisans et commerçants de faire passer des messages sur ce panneau lumineux.

Monsieur le maire informe que le panneau est pour les associations et la mairie et que si cela devait être ouvert aux commerçants il faudrait voir sous quelles conditions.

Monsieur RULLIER intervient pour dire que cela doit rester de l'information.

Monsieur DURAND se demande où se situe la frontière.

Il est précisé que dans le bulletin municipal il y a la liste des artisans et des commerçants.

Monsieur ROUSSEaux indique que c'est de l'information s'il n'y a pas de nom mais que s'il y a un nom alors c'est de la publicité.

Monsieur le maire propose d'ouvrir ce panneau aux artisans et commerçants et définir des conditions d'utilisations.

Monsieur DUPEU ajoute que dans la profession de foi il était question d'apporter un soutien aux artisans et commerçants, et pense que cela rentrerait dans ce cadre.

Il est demandé un avis de principe aux membres du conseil pour l'ouverture des messages sur le panneau aux artisans et commerçants.

Pour : 17, contre : 2 (monsieur POIGNAND et madame MISBERT)

Madame GIRAUD poursuit en précisant qu'il y a des demandes de réservation de la salle des fêtes pour 2022 (pour le 30 juillet).

Madame LEDOUX indique que le problème c'est qu'il n'y a pas d'acompte en cas d'annulation.

Cela risque de bloquer les associations. Monsieur DURAND cite l'exemple d'une autre commune où les réservations se font très longtemps à l'avance et où il est impossible d'avoir certaines dates.

Monsieur le maire propose de limiter les réservations à 2 ans à l'avance, et que pour ce qui est de l'acompte, cela sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Madame GIRAUD aborde un autre point vu en réunion, celui des subventions aux associations.

Elle indique que le montant total alloué aux associations est de 6 670 €, environ 5 % de plus que l'année précédente et que cela sera soumis au vote du prochain conseil municipal du 30 juin.

Madame GIRAUD précise ensuite que le Fressines info sera terminé demain que les impressions vont être faites pour qu'il soit distribué vendredi ou samedi (midi). La distribution sera faite par secteur et par les élus.

### **Commission voirie/bâtiment**

Monsieur DECOU indique que la commission s'est réunie le 4 juin.

Il a été question de l'aménagement de la bibliothèque, monsieur POIGNAND est convié pour affiner les choix et messieurs DURAND et DUPEU l'accompagneront également dans ces choix.

Monsieur DECOU indique qu'il souhaite que monsieur PAILLER et monsieur GIRAUDET soient associés au projet.

Lecture est faite par monsieur DECOU du compte rendu la réunion de la commission.

Il précise que pour les mitigeurs des vestiaires de foot un devis va être demandé en plus, tout comme pour un lève palette destiné aux ateliers municipaux.

Il ajoute également que l'avancée des travaux de l'église est plutôt bonne mais qu'il y a un souci au niveau de la sacristie. La toiture étant en fibrociment ou amiante, il faudra prévoir un diagnostic avant d'envisager des travaux de couverture en régie fin 2020 ou début 2021.

Monsieur le maire indique avoir contacté les maires des communes limitrophes afin d'envisager des travaux sur des routes communes.

Monsieur DECOU indique que le planning va s'étaler sur 6 ans pour la rénovation des routes.

### **10 – PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL COMMUNE**

Monsieur le maire explique le fonctionnement général d'un budget et fait une présentation des prévisions budgétaires de la commune.

### **11 – INFORMATIONS DU MAIRE**

Monsieur le maire indique que 2 CDD vont être renouvelés concernant les agents des écoles, il s'agit de madame LEVEQUE et madame GIRARD.

Concernant le 14 juillet monsieur le maire ne sait pas encore s'il pourra avoir lieu et précise que les artifices n'ont pas été achetés. Pour ce qui est du repas champêtre il indique que ce sera en fonction des directives gouvernementales.

Monsieur le maire interroge les membres du conseil pour l'organisation du feu d'artifice.

Pour l'annuler : 16 voix, et 3 abstentions.

Monsieur le maire informe le conseil de la présence de gens du voyage à la croix Ganne (4 ou 5 caravanes). Les gendarmes sont passés les voir vendredi matin. Monsieur le maire indique que dans l'après-midi il a fait installer un container à poubelle et que le service du ramassage des ordures ménagères de la communauté de communes a été prévenu de passer le vendredi au moins jusqu'à fin juin. Monsieur le maire précise que c'est le terrain de la communauté de communes et non celui de la commune.

Monsieur le maire propose d'organiser un cocktail dinatoire (si cela est possible avec le Covid 19)) le vendredi 3 juillet avec les élus, les agents et les enseignants, les conjoints seront également conviés.

Ce sera confirmé après le 22 juin.

Monsieur le maire indique les dates des conseils communautaire :

11 juin conseil communautaire présentation du budget

16 juin 18h00 conseils des maires

25 juin conseil communautaire vote du budget

16 juillet conseil communautaire d'installation.

## **12- QUESTIONS DIVERSES**

Madame RIEUX demande concernant l'isolation à 1 € s'il y a des entreprises sur Niort.

La réponse est apportée qu'il y a beaucoup d'arnaques, parfois la mairie est prévenue de démarchages en tout genre mais jamais elle ne donne son aval.

Fin de la séance : 23h25



Conseil municipal du 09 juin 2020

NOM Prénom	Signature	Pouvoir Excusé(e) Absent(e)
FOUCHE Patrice		
LEDOUX Nadine		
ROUSSEAUX Patrick		
GIRAUD Marie-Claude		
DECOU Christophe		
BALOTHE Paulette		
RIEUX Nicole		
BOUGEOIS Chantal		
BRILLAUD Chantal		
HOARAU Jean-Bernard		
DUPEU Laurent		
BILLON Nathalie		
MISBERT Christelle		
POIGNAND Cyrille		
DURAND Sébastien		
RULLIER David		
GIRAUD Arnaud		
GONORD Audrey		
CHENU Victor		